



**Convention AFG 2019 "Bilan et perspectives gazières"**

**12 mars 2019**

## Sommaire

18.03.2019.....	2
Environnement - Magazine – La stratégie nationale bas carbone serait trop ambitieuse, selon l'association française du gaz .....	2
14.03.2019.....	4
Le Bulletin de l'Industrie Pétrolière (BiP) – Union européenne Paquet gaz : entre décarbonation et couplage électricité/gaz .....	4
13.03.2019.....	6
Batiweb – Report de la PPE : des élus réclament une place plus importante pour le biogaz.....	6
L'Usine Nouvelle – Ce qu'il manque au gaz vert pour s'imposer en France comme en Europe.....	8
12.03.2019.....	10
AFP – Biogaz: le développement doit s'accompagner d'efforts sur les coûts (ministère) .....	10
Contexte – Consommation d'électricité : les gaziers rappellent sur les pics.....	11
L'Opinion – La face sombre de la transition écologique .....	13
Terre Net – Le développement doit s'accompagner d'efforts sur les coûts .....	15
Le Monde de l'Energie – Biogaz: le développement doit s'accompagner d'efforts sur les coûts (ministère) .....	16
Euro Pétrole – L'Association française du gaz présente les résultats de l'étude technico-économique sur la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) .....	17

18.03.2019

Environnement - Magazine – La stratégie nationale bas carbone serait trop ambitieuse, selon l'association française du gaz

ENVIRONNEMENT  
MAGAZINE.FR

## La stratégie nationale bas carbone serait trop ambitieuse, selon l'association française du gaz

À la une > ÉNERGIE

Partager :



Et aussi :  
GRDF et un couple  
d'agriculteurs laitiers  
vendéens signent un  
contrat d'injection de  
biométhane



Par E.G, le 18 mars 2019

LES INTERVIEW  
POLLUTE

Nos coups de coeur de  
vidéo



**D'après l'étude technico-économique menée par l'Association française du gaz sur la trajectoire de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), la vision du gouvernement pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 est trop ambitieuse.**

Le 12 mars dernier, à l'occasion de la convention annuelle « Bilan et perspectives gazières » de l'Association française du gaz (AFG), cette dernière a présenté les résultats de son étude sur la trajectoire de la stratégie

nationale bas carbone (SNBC).

Cette étude technico-économique démontre que la trajectoire décrite dans la SNBC pour 2050 « est extrêmement ambitieuse et sans commune mesure avec les réalisations de ces dernières années », explique l'AFG dans un communiqué. L'association estime que cette trajectoire contraint la France à suivre des objectifs trop ambitieux. « La non-atteinte de ces objectifs se traduira par une augmentation des usages thermosensibles électriques et un accroissement des besoins de pointe de près de 20% », estime l'association. Cette dernière fait valoir l'appui indispensable du système gazier « pour venir combler le déficit de puissance dès 2035, au regard des éléments prévus par la PPE en matière de production électrique ». Enfin, l'AFG estime que « la hausse très importante du niveau d'amortissement des surcoûts d'efficacité énergétique ne sera pas compensée par une baisse des coûts de fourniture, entraînant ainsi une hausse des dépenses de consommation des ménages et celles de la collectivité de près de 40% ».

Par ailleurs, selon le président de l'AFG Patrick Corbin, « la PPE fait l'impasse sur la sécurité d'approvisionnement de la France. Le passage de la pointe électrique hivernale sera plus risqué du fait d'une électrification renforcée des usages, d'une augmentation de la production électrique intermittente et d'une réduction des moyens de production pilotables ». Il souligne également que « l'approche comptable retenue n'est pas satisfaisante car elle entrave le développement de cette filière dotée de nombreux atouts pour les territoires ».

*Pixabay / DR*

14.03.2019

## Le Bulletin de l'Industrie Pétrolière (BiP) – Union européenne Paquet gaz : entre décarbonation et couplage électricité/gaz



**UNION EUROPÉENNE** **À LA UNE** 

### Paquet gaz : entre décarbonation et couplage électricité/gaz

En attendant la nouvelle Commission européenne issue des élections de mai, les services de la Direction générale de l'Énergie, les régulateurs nationaux et les acteurs gaziers européens travaillent sur différentes pistes pour continuer à structurer le marché gazier intégré mais aussi pour désormais engager ce secteur sur la voie de la décarbonation. Ils ont fait le point à la Convention AFG. *Lire page 2*

N°13803 — Jeudi 14 mars 2019 — 54<sup>e</sup> année  @BiPgazpetrole [www.enerpresse.com](http://www.enerpresse.com)

### UNION EUROPÉENNE

## Paquet gaz : entre décarbonation et couplage électricité/gaz

Les élections européennes approchant, les grands chantiers tournent au ralenti. Mais le temps politique n'empêche pas la réflexion sur les prochains enjeux du quatrième paquet Gaz. Il reviendra à la Commission européenne issue des élections de mai de mener les grandes négociations : on est donc loin d'un projet législatif. Néanmoins, les services de la Direction générale de l'Énergie, les régulateurs nationaux et les acteurs gaziers européens travaillent sur différentes pistes pour continuer à structurer le marché gazier intégré mais aussi pour désormais engager ce secteur sur la voie de la décarbonation.

« On s'est beaucoup focalisé sur l'électricité mais il est clair que le gaz va jouer un rôle très important à moyen et long terme », a assuré Florian Ermacora, chef de l'unité Marchés de gros : Gaz et Électricité à la Commission européenne, lors d'une table ronde organisée à la Convention de l'Association française du gaz (AFG), qui s'est tenue mardi 12 mars. À moyen terme, le gaz reste une énergie complémentaire aux énergies renouvelables, offrant une grande flexibilité dans la production électrique et émettant beaucoup moins de CO<sub>2</sub> que le charbon, a-t-il expliqué. Mais il faudra encore quelques adaptations du cadre juridique pour améliorer le fonctionnement du marché gazier européen, élément important pour la sécurité d'approvisionnement, et assurer aux consommateurs les moyens de régler leurs factures, a souligné M. Ermacora.

Sur ce point, Bruxelles a commencé à réfléchir sur la possibilité d'édicter des règlements plus ciblés en fonction de l'état d'avancement de l'intégration du marché national dans l'Union européenne. Cette idée part du constat que l'intégration du marché européen du gaz n'en est pas au même stade en Europe de l'Ouest-Nord-Ouest, où le marché est bien intégré et fonctionne, et en Europe du Sud-Sud-Est, où les États doivent encore renforcer leurs interconnexions, engager les règles d'*unbundling* (séparation des activités de production-distribution et de transport)... Pour les pays de l'Ouest, la Commission réfléchit à la mise en place d'indicateurs en vue de renforcer la surveillance des marchés. Autre piste évoquée : une plus grande ouverture aux fournisseurs de gaz. Si l'on parle de marché interne, « on ne voit pas pourquoi chaque État doit avoir ses propres critères d'autorisation » à exercer une activité de fourniture de gaz. La création d'une sorte de « *passport system* », où un fournisseur remplissant les critères d'autorisation dans un État membre pourra alors exercer son activité dans tous les États, est évoquée.

### **Quel rôle pour les GR dans la décarbonation du gaz ?**

Sur le long terme, « *on ne peut pas utiliser le gaz naturel tel quel jusqu'en 2050 si on veut aller vers [une économie] plus décarbonée* », a affirmé Florian Ermacora. Mais, « *il manque une stratégie politique sur la manière d'adapter le secteur gazier à la décarbonation* », a-t-il également reconnu. « *Il faut y réfléchir et il est peut-être nécessaire de prendre des mesures concrètes maintenant.* » Et, dans ce cadre, une réflexion sur la qualité du gaz renouvelable pourrait également être étudiée, la question portant notamment sur la définition de standards communs, de certificats d'origine.

Cependant, le développement des gaz renouvelables renforce de plus en plus l'intérêt de coupler davantage systèmes électrique et gazier. Ce serait sans doute la 2<sup>e</sup> grande thématique du paquet gaz. Le développement du *power-to-gas* amène déjà à cette réflexion. Mais il faudra aussi sans doute envisager à terme un développement commun de ces deux réseaux. Ce qui amène également à s'interroger sur l'adaptation des règles d'*unbundling* des gestionnaires de réseau (GR). Pour la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les règles d'indépendance des GR doivent être assurées mais ces derniers devraient aussi pouvoir participer à des projets innovants (*cf. BIP du 04.03*). À condition toutefois que l'investissement ne soit pas financé par le tarif, a affirmé Domitille Bonnefoi, directrice des réseaux de la CRE.



13.03.2019

## Batiweb – Report de la PPE : des élus réclament une place plus importante pour le biogaz



Après des semaines de remise en question, notamment de la part d'associations environnementales, d'acteurs de la transition énergétique, de députés et du Conseil économique, social et environnemental (Cese), la présentation du projet de loi sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui était prévue ce lundi en Conseil des ministres a finalement été reportée pour que « l'ambition du texte soit renforcée ». Parmi les reproches qui lui sont adressés : une baisse d'objectifs concernant les énergies renouvelables, et notamment le biogaz.

La présentation du projet de loi sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour les dix à venir a été reportée. Après les critiques d'associations environnementales, puis l'avis négatif du Cese rendu le 20 février, c'était au tour de députés de décrier le manque d'ambitions du projet de loi sur la PPE. Une centaine d'élus de tous bords politiques ont en effet envoyé ce week-end une lettre adressée au Premier ministre pour réclamer plus d'ambitions dans les énergies renouvelables, et en particulier dans le biogaz.

Le Gouvernement a donc pris la décision de reporter la présentation du projet de loi sur la PPE qui devait avoir lieu ce lundi 11 mars : « Le président de la République, en accord avec le Premier ministre et le ministre d'Etat François de Rugy, a souhaité renforcer l'ambition du texte en matière d'efficacité énergétique et de baisse des émissions de gaz à effet de serre », expliquait ce dimanche l'Elysée pour justifier ce report.

Suite aux nombreuses critiques, certains objectifs ont déjà en partie été revus à la hausse. Celui concernant la baisse de la consommation d'énergie, que le gouvernement voulait réduire de 17% par rapport à 2012, et non plus de 20%, ne sera ainsi finalement pas rabaissé. Quant à la neutralité carbone en 2050, qui visait à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre, elle « sera renforcé[e] », d'après l'Elysée. Selon le député Matthieu Orphelin, le nouvel objectif serait désormais de les diviser par 6.

Les modifications prévues devront être soumises à un nouvel avis du Conseil d'Etat et à une consultation du public, mais cela ne « ne devrait retarder ni le calendrier parlementaire ni l'approbation de la PPE », a rassuré l'Elysée. Le texte doit toujours être présenté au Parlement en juin.

### La question du biogaz

En plus des députés, Patrick Corbin, président de l'Association française du gaz (AFG), a déploré un « projet de PPE bien peu ambitieux pour la filière gaz ». « Nous sommes particulièrement inquiets d'une PPE qui ne prend pas en compte les atouts du gaz pour assurer le succès d'une transition énergétique que nous appelons de nos vœux », a-t-il déclaré lors de la convention de l'AFG.

Le développement des énergies renouvelables, et notamment du bio-méthane, doit s'accompagner d'une « optimisation du coût », a estimé une responsable du ministère de la Transition écologique ce mardi 12 mars.

« La PPE est un équilibre entre les préoccupations de développement de ces énergies renouvelables, et en particulier de celles qui ont les externalités les plus positives, mais aussi d'optimisation du coût de développement de ces renouvelables », a souligné Virginie Schwarz, directrice de l'Energie au ministère de la Transition énergétique et solidaire, également présente à la convention de l'AFG.

Cette dernière a aussi évoqué « une préoccupation qui a clairement été exprimée par nos concitoyens dans les derniers mois, qui est celle de maîtriser à la fois les coûts de la transition énergétique et leur impact sur les prix de l'énergie ». « On va pouvoir, pendant cette période de consultation, continuer à en discuter pour trouver le meilleur équilibre possible », a-t-elle conclu.





Le biogaz français est un des grands perdants de la nouvelle feuille de route énergétique française, la PPE 2019-2028. La direction générale énergie climat (DGEC), qui a élaboré la feuille de route, aurait perdu l'arbitrage financier avec Bercy, qui ne voulait pas dépenser plus de 800 millions d'euros par an pour le biogaz, explique un acteur de la filière. Pour entrer dans l'enveloppe, la DGEC aurait donc revu à la baisse l'objectif de 10 % de gaz vert dans la consommation en 2030, prévu dans la loi de 2015, pour le ramener à 7 %. Et comme cela ne rentrait toujours pas, les experts de la DGEC auraient décidé de lier les tarifs de rachat à des objectifs de réduction de coûts de production drastique dès 2023. Les déclarations d'Engie sur ses ambitions de rendre la filière plus productive, n'auraient, selon l'industriel, servi que de prétexte.

### **Une politique industrielle**

"Avec cette trajectoire, la PPE menace de tuer la filière biométhane", alerte Patrick Corbin, président de l'Association Française du gaz, lors de la douzième convention de l'association le 12 mars à Neuilly. Il n'est pas seul à se mobiliser. 120 députés ont signé une lettre appelant le gouvernement à rehausser les objectifs de la PPE pour les énergies marines et le biogaz. Mais, le gouvernement, qui ne veut pas rejouer l'expérience des énergies renouvelables électriques dont le développement coûte encore près de 8 milliards d'euros par an, ne veut rien entendre. Au mieux Virginie Schwarz, directrice de l'énergie à la DGEC, propose-t-elle de profiter de la période de consultation sur la PPE ce trimestre pour "discuter afin de trouver le meilleur équilibre".

### **Un chiffrage des externalités positives**

Problème, la filière gaz, qui ne cesse d'évoquer les externalités positives du biogaz (revenus supplémentaires pour les agriculteurs, diminution du recours aux engrais chimiques, création

d'emplois, alternative aux carburants fossiles...) n'a aucun chiffre à faire valoir, une étude venant juste d'être lancée par le comité stratégique de filière des nouveaux systèmes énergétiques. Et cette étude, pour être complète et pertinente devra aller explorer les impacts positifs des gaz renouvelables pour la transition énergétique autant dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture que du transport. Bref, il faudrait "arrêter de penser comme avant", et enfin avoir "une vision holistique" et "dépasser une vision sectorielle pour penser une convergence des systèmes" pour accélérer la transition énergétique, propose Jean-Marc Leroy, président de Gaz Infrastructure Europe.

### **Un lien avec la PAC et les directives transport**

On en est loin, en France comme en Europe où les paquets climats-énergie sont toujours conçus indépendamment des paquets gaz, des directives transport et, bien sûr, de la politique agricole commune. Cette convergence devrait être "un des axes politique de la prochaine commission", européenne, veut croire Florian Ermacora, chef de l'unité marché de gros gaz et électricité à la Commission européenne. Ce dernier explique aussi que les gaz verts ne sont pas au menu du prochain paquet gaz européen, qui se préoccupe plus de sécurité d'approvisionnement pour que le gaz joue son rôle dans la transition énergétique et la sortie du charbon.

### **Des certificats et des standards**

Et la commission s'interroge encore sur l'opportunité pour l'Europe de fixer des objectifs de gaz renouvelables aux pays. "Il manque une stratégie politique sur la décarbonation du secteur du gaz", observe Florian Ermacora. Mais, comme le gouvernement français, l'Europe ne veut pas rejouer ce qui a été fait pour les énergies renouvelables électriques. "On a besoin d'un cadre réglementaire pour permettre à toutes les technologies d'entrer en concurrence aux coûts les plus bas. Ce n'est pas à nous de décider qui va gagner et être subventionné", laissant ce rôle aux États.

En revanche, ce sera à l'Europe de fixer des standards de qualité du gaz, d'établir des mécanismes de traçabilité du biogaz en organisant un système de certificat d'origine. La question d'infrastructures dédiés à l'hydrogène se pose également. Mais les réflexions ne font que commencer. Et sans articulation avec les secteurs du transport et de l'agriculteur, elle risque de rester longtemps sans réponse.



## Biogaz: le développement doit s'accompagner d'efforts sur les coûts (ministère)

Le développement des énergies renouvelables, et notamment du biométhane, doit s'accompagner d'une "optimisation du coût", a souligné mardi une responsable du ministère de la Transition écologique, au moment où des députés demandent des objectifs plus ambitieux.

Le gouvernement a présenté récemment son projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour les dix ans à venir. Sur le gaz renouvelable, il a revu à la baisse les objectifs de développement et les a conditionnés à des diminutions de coûts, jugées irréalistes par le secteur.

"La PPE est un équilibre entre les préoccupations de développement de ces énergies renouvelables, et en particulier de celles qui ont les externalités les plus positives, mais aussi d'optimisation du coût de développement de ces renouvelables", a souligné Virginie Schwarz, directrice de l'Energie au ministère de la Transition énergétique et solidaire.

Elle a aussi évoqué "une préoccupation qui a clairement été exprimée par nos concitoyens dans les derniers mois, qui est celle de maîtriser à la fois les coûts de la transition énergétique et leur impact sur les prix de l'énergie".

La PPE n'est pour l'instant qu'un projet de décret, qui doit encore être soumis pour avis à une série d'instances (Conseil supérieur de l'énergie etc.) et à une consultation du public.

"On va pouvoir, pendant cette période de consultation, continuer à en discuter pour trouver le meilleur équilibre possible", a indiqué Mme Schwarz, qui s'exprimait à la convention de l'Association française du gaz (AFG).

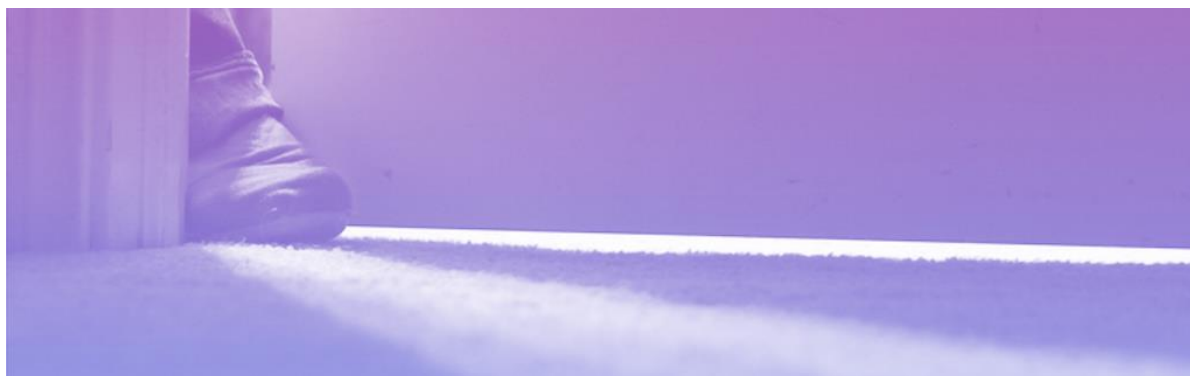
Plus d'une centaine de députés de tous bords ont envoyé ce week-end une lettre au Premier ministre, pour réclamer plus d'ambition dans les énergies renouvelables, en particulier le biogaz (ainsi que les énergies marines renouvelables).

Lors de la convention de l'AFG, son président Patrick Corbin a une nouvelle fois déploré un "projet de PPE bien peu ambitieux pour la filière gaz". "Nous sommes particulièrement inquiets d'une PPE qui ne prend pas en compte les atouts du gaz pour assurer le succès d'une transition énergétique que nous appelons de nos vœux", a-t-il déclaré.

jmi/mhc/ef/eb

## CONTEXTE

La stratégie énergie-climat de la France fait l'impasse sur l'analyse des pointes de consommation électrique en 2050, s'inquiète l'Association française du gaz dans une étude publiée le 12 mars. Le secteur s'y positionne comme un acteur incontournable pour couvrir un éventuel futur déficit de production.



Grand perdant de la stratégie énergie-climat de la France, qui fait la part belle à l'électricité, le secteur gazier n'a pas dit son dernier mot.

« Le passage des pointes de consommation hivernale est un enjeu majeur du système énergétique, qui n'est pas abordé » dans les trajectoires 2050 de consommation de la France, présentées en juillet dernier (relire notre article), écrit l'Association française du gaz dans une étude publiée le 12 mars, à l'occasion de son colloque.

Alors que la stratégie nationale bas carbone (SNBC) prévoit une hausse de près de 30 % de la consommation d'électricité d'ici à 2050, de 473 à 610 TWh, elle ne dit rien des « trajectoires de pointes de consommation » associées, « qui sont des éléments très "dimensionnants" de tout système électrique », indique à Contexte Patrick Corbin, président de l'AFG.

### Pointe électrique en hausse

Selon une étude commandée au cabinet E-cube, cette trajectoire de consommation implique une pointe électrique en hausse, de 95 GW à 105 GW entre 2035 et 2050. « C'est la DGEC qui aurait dû nous fournir cette étude », souligne l'ancien directeur exécutif de GRDF.

Cette hausse de 10 % est faible, comparée à la décennie 2000, où « la puissance appelée à la pointe de consommation a augmenté deux fois plus rapidement que la consommation annuelle », rappelle le projet de PPE (p. 161).

« C'est l'efficacité énergétique, très poussée » dans la politique énergétique 2050 « qui fait en sorte que la pointe a tendance à se tasser, et rend le système beaucoup moins thermosensible », reprend Patrick Corbin.

Selon l'étude, 33,2 GW de pointe électrique seront à attribuer à la sensibilité au froid du système électrique français en 2025, contre 17,1 GW en 2050.

### Déficit de 20 à 30 GW électriques

Dans ce contexte, les projets de fermeture de quatorze réacteurs nucléaires d'ici à 2035, la fin des centrales à charbon d'ici à 2022, le développement des renouvelables « électriques largement intermittentes » font peser un risque sur la sécurité d'approvisionnement, estime l'AFG.

L'étude « évalue [ ... ] un déficit [possible] de 20 à 30 GW électriques en 2050 », selon Patrick Corbin. Le tout au moment où les voisins de la France supprimeront eux aussi des moyens de production pilotables.

C'est ainsi que le secteur gazier, largement délaissé dans la programmation énergétique française au bénéfice de l'électricité, veut retomber sur ses pattes, selon Patrick Corbin :

« Il y a un déficit. On ne sait pas comment il sera comblé, mais on sait que le système gazier peut le combler, à condition de pouvoir construire des centrales à gaz. »

D'ores et déjà, le projet de décret relatif à la PPE prévoit qu'aucune nouvelle installation produisant de l'électricité à partir de combustibles fossiles, donc de gaz, ne sera autorisée à l'avenir.

Le « risque en matière de sécurité d'approvisionnement serait fortement accru en cas de non-atteinte des objectifs SNBC d'efficacité énergétique et de développement des réseaux de chaleur urbain », insiste l'étude.

#### **Jusqu'à 124 GW de pointe sans efficacité énergétique**

« Sans changer la trajectoire d'électrification des usages », l'atteinte de « seulement » 70 % des objectifs d'efficacité énergétique de la SNBC en 2050 pourrait amener à 124 GW l'appel de puissance à la pointe (le record historique a été atteint en 2012 à 102 GW).

« Nous ne voyons pas comment passer ces pointes sans moyen pilotable », conclut Patrick Corbin. Le président de l'AFG veut croire que le gouvernement maintiendra l'objectif de 20 % de baisse de consommation d'énergie finale en 2030 – un temps réduit à 17 % dans le projet de loi énergie – et à un avenir plus radieux pour le gaz lors de la révision de la prochaine PPE en 2023.

Fermeture des centrales à charbon, passage obligé aux voitures électriques, neutralité carbone en 2050 : tout cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique, ni sans casser des œufs. Beaucoup de sujets de la transition écologique n'ont pas été anticipés



**Les faits** – L'examen du projet de loi sur l'énergie par le Conseil des ministres, prévue initialement lundi, a été reporté. Depuis un an, les reports s'accumulent à mesure que les coûts de la transition écologique apparaissent plus clairement.

On en aurait presque le tournis. Lundi, alors qu'une réunion de crise sur le diesel était organisée à Bercy, François de Rugy annonçait que la présentation en Conseil des ministres du projet de loi sur l'énergie était reportée d'une ou deux semaines. « C'est juste une question d'améliorer encore le texte pour le rendre plus ambitieux sur le climat », a déclaré le ministre de la Transition écologique sur RMC/BFMTV. Et comme il s'agit de la loi qui permet de mettre en œuvre la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), cette dernière, que l'on a attendue un an, sera peut-être encore modifiée. « Toutes les lois qui concernent l'énergie ou le climat font l'objet de reports depuis un an », note l'avocat Arnaud Gossement.

Emmanuel Macron, lui, comme si de rien n'était, organise le 14 mars la troisième édition du « One planet summit » à Nairobi, au Kenya, alors que se profilent à la fin de la semaine des manifestations de jeunes et moins jeunes qui demandent aux pouvoirs publics de faire plus pour la planète. Ce que ces derniers devraient déjà faire, c'est expliquer clairement que la transition écologique a un coût. Aujourd'hui, cette réalité explose aux visages de ceux qui l'ont occultée ou qui n'y ont pas pensé.

En France, les transports sont la première source d'émission de gaz à effet de serre ? Fastoche, mettons le paquet sur la voiture électrique. « L'obligation imposée aux fabricants de passer massivement à la voiture électrique va aboutir au démantèlement d'une industrie qui fonctionne, estime Gérard Longuet, sénateur LR de la Meuse. Les politiques n'ont pas fait l'effort intellectuel de s'impliquer dans ce sujet, ils se sont contentés d'accompagner le mouvement ». Résultat, on fait une réunion de crise car on s'aperçoit que la construction d'une voiture électrique, nettement moins écologique que ses défenseurs le disent, demande aussi beaucoup moins de main-d'œuvre que celle d'une voiture à

essence. Alors que nous connaissons toujours un chômage de masse, la transition peut se payer très cher.

Marqueur fort. Nous avons encore quatre centrales à charbon ? Montrons l'exemple au monde entier et fermons-les. Sur le papier, leur fermeture, décidée pour 2022 par le gouvernement, devrait coûter peu et rapporter gros. Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, inscrite dans le plan climat en juin 2017, et confirmée dans la PPE en novembre, la fermeture des quatre dernières centrales à charbon est un marqueur fort de la transition énergétique de la France. Problème : il faut trouver des solutions de reclassement des territoires, des sites, et des 700 emplois directs – au moins le double avec les fournisseurs – concernés par ces fermetures. On aurait pu y penser plus tôt. On aurait pu songer aussi qu'il ne fallait pas isoler le charbon du reste. Car l'EPR de Flamanville n'est toujours pas ouvert. « EDF n'a toujours pas été en mesure de nous donner une date. Auparavant, on nous disait 2020, mais cela n'a pas encore été confirmé », a déclaré lundi François de Rugy. Cela pèse sur la production d'électricité en France, a-t-il reconnu. Impossible dans ces conditions de fermer les centrales à charbon ! « Mais nous allons le faire autant que ce peut d'ici 2020, ça c'est notre objectif, s'est engagé le ministre. Sous réserve de la sécurité d'approvisionnement en électricité ».

Cette sécurité n'est pas non plus garantie à plus long terme, comme le montre une étude réalisée pour l'Association française du gaz qui la dévoile ce mardi lors de sa convention annuelle. Il s'agit de l'analyse d'un autre « pataquès » : l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, c'est-à-dire le fait, à cette échéance, de ne pas produire plus de gaz à effet de serre que le pays n'est capable d'en absorber. Faut-il pour cela diviser les émissions par 4, 5 ou 6 ? On discute cela alors que les problèmes sont ailleurs. « La Stratégie nationale bas carbone ne parle que de volumes annuels de consommation d'électricité, explique Patrick Corbin, président de l'AFG. Notre étude intègre le passage des pointes de consommation hivernale qui fait apparaître un déficit de puissance du système électrique dès 2035. Il manque entre 20 et 30 GWh de production électrique pilotable ».

Lui plaide pour le gaz, cela pourrait aussi être du nucléaire ; en tout cas, il faudrait y penser dès aujourd'hui. Le jeudi 7 mars, ce sont 120 députés qui ont envoyé de leur côté une lettre à Edouard Philippe afin d'obtenir que les objectifs de la PPE soient rehaussés, notamment pour le biogaz, en demandant que la part de ce dernier soit portée à 10 % de notre consommation d'ici à 2030. Le Premier ministre répondra-t-il favorablement à l'appel ? « Ce n'est pas gagné, mais on l'espère bien, a répondu Matthieu Orphelin à Ouest France. Avoir 120 signataires de presque tous les groupes [seule La France insoumise n'est pas représentée] sur un sujet comme celui-là, c'est tout à fait inédit ». Ceci n'est peut-être pas étranger au report de l'examen de la loi sur l'énergie...

Entre les impensés et les « non-dits », la transition écologique n'est pas très bien partie. « Toute transition détruit massivement des emplois dans certains secteurs et en crée dans d'autres, explique l'économiste Jacques Le Cacheux. Les pouvoirs publics devraient l'accompagner et faire en sorte que les effets positifs se fassent sentir en France, ou au moins en Europe, et pas en Chine. Malheureusement, ils ne le font pas ». Les questions climatiques se traitent manifestement trop souvent sans prendre en compte les raisonnements économiques dont beaucoup reposent sur une analyse coûts/bénéfices. « Au ministère de la Transition écologique, ce n'est pas vraiment leur culture », juge Jacques Le Cacheux. C'est bien dommage.





Le développement des énergies renouvelables, et notamment du biométhane, doit s'accompagner d'une « optimisation du coût », a souligné mardi une responsable du ministère de la transition écologique, au moment où des députés demandent des objectifs plus ambitieux.

Le gouvernement a présenté récemment son projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour les dix ans à venir. Sur le gaz renouvelable, il a revu à la baisse les objectifs de développement et les a conditionnés à des diminutions de coûts, jugées irréalistes par le secteur. « La PPE est un équilibre entre les préoccupations de développement de ces énergies renouvelables, et en particulier de celles qui ont les externalités les plus positives, mais aussi d'optimisation du coût de développement de ces renouvelables », a souligné Virginie Schwarz, directrice de l'énergie au ministère de la transition énergétique et solidaire. Elle a aussi évoqué « une préoccupation qui a clairement été exprimée par nos concitoyens dans les derniers mois, qui est celle de maîtriser à la fois les coûts de la transition énergétique et leur impact sur les prix de l'énergie ».

La PPE n'est pour l'instant qu'un projet de décret, qui doit encore être soumis pour avis à une série d'instances (Conseil supérieur de l'énergie etc.) et à une consultation du public. « On va pouvoir, pendant cette période de consultation, continuer à en discuter pour trouver le meilleur équilibre possible », a indiqué Virginie Schwarz, qui s'exprimait à la convention de l'Association française du gaz (AFG). Plus d'une centaine de députés de tous bords ont envoyé ce week-end une lettre au Premier ministre, pour réclamer plus d'ambition dans les énergies renouvelables, en particulier le biogaz (ainsi que les énergies marines renouvelables). Lors de la convention de l'AFG, son président Patrick Corbin a une nouvelle fois déploré un « projet de PPE bien peu ambitieux pour la filière gaz ». « Nous sommes particulièrement inquiets d'une PPE qui ne prend pas en compte les atouts du gaz pour assurer le succès d'une transition énergétique que nous appelons de nos vœux », a-t-il déclaré.

## Le Monde de l'Énergie – Biogaz: le développement doit s'accompagner d'efforts sur les coûts (ministère)



Le développement des énergies renouvelables, et notamment du biométhane, doit s'accompagner d'une "optimisation du coût", a souligné mardi une responsable du ministère de la Transition écologique, au moment où des députés demandent des objectifs plus ambitieux.

Le gouvernement a présenté récemment son projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour les dix ans à venir. Sur le gaz renouvelable, il a revu à la baisse les objectifs de développement et les a conditionnés à des diminutions de coûts, jugées irréalistes par le secteur.

"La PPE est un équilibre entre les préoccupations de développement de ces énergies renouvelables, et en particulier de celles qui ont les externalités les plus positives, mais aussi d'optimisation du coût de développement de ces renouvelables", a souligné Virginie Schwarz, directrice de l'Énergie au ministère de la Transition énergétique et solidaire.

Elle a aussi évoqué "une préoccupation qui a clairement été exprimée par nos concitoyens dans les derniers mois, qui est celle de maîtriser à la fois les coûts de la transition énergétique et leur impact sur les prix de l'énergie".

La PPE n'est pour l'instant qu'un projet de décret, qui doit encore être soumis pour avis à une série d'instances (Conseil supérieur de l'énergie etc.) et à une consultation du public.

"On va pouvoir, pendant cette période de consultation, continuer à en discuter pour trouver le meilleur équilibre possible", a indiqué Mme Schwarz, qui s'exprimait à la convention de l'Association française du gaz (AFG).

Plus d'une centaine de députés de tous bords ont envoyé ce week-end une lettre au Premier ministre, pour réclamer plus d'ambition dans les énergies renouvelables, en particulier le biogaz (ainsi que les énergies marines renouvelables).

Lors de la convention de l'AFG, son président Patrick Corbin a une nouvelle fois déploré un "projet de PPE bien peu ambitieux pour la filière gaz". "Nous sommes particulièrement inquiets d'une PPE qui ne prend pas en compte les atouts du gaz pour assurer le succès d'une transition énergétique que nous appelons de nos vœux", a-t-il déclaré.

## Euro Pétrole – L'Association française du gaz présente les résultats de l'étude technico-économique sur la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)



L'Association Française du Gaz (AFG) tenait aujourd'hui la douzième édition de sa Convention annuelle bilan et perspectives gazières, rassemblant près de 200 professionnels et experts du secteur.

Patrick Corbin, Président de l'AFG a profité de cette occasion pour faire part de l'inquiétude grandissante de la filière gazière concernant la trajectoire de la transition énergétique retenue par le Gouvernement dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Selon lui, « la PPE fait l'impasse sur la sécurité d'approvisionnement de la France. Le passage de la pointe électrique hivernale sera plus risqué du fait d'une électrification renforcée des usages, d'une augmentation de la production électrique intermittente et d'une réduction des moyens de production pilotables. »

A cela s'ajoute un fort mécontentement de la part de l'industrie gazière dû à la faible prise en compte du potentiel offert par les gaz renouvelables produits localement. Patrick Corbin estime que « l'approche comptable retenue n'est pas satisfaisante car elle entrave le développement de cette filière dotée de nombreux atouts pour les territoires. Il faut baisser les coûts de production mais pas avant d'avoir atteint un niveau suffisant de projets permettant de mettre en place des synergies industrielles efficaces ».

Pour soutenir ses arguments, l'AFG présente les résultats d'une étude technico-économique sur la trajectoire de la SNBC « Analyses de sensibilité de la trajectoire du scénario SNBC de référence des pouvoirs publics et analyses de couverture de la demande de pointe »\*.

L'étude démontre dans un premier temps que la trajectoire de la transition énergétique telle que décrite dans la SNBC pour 2050 est extrêmement ambitieuse et sans commune mesure avec les réalisations de ces dernières années. En effet, elle contraint la France à suivre des objectifs difficilement atteignables en termes d'efficacité énergétique. La non-atteinte de ces objectifs, se traduira de facto par une augmentation des usages thermosensibles électriques et un accroissement des besoins de pointe de près de 20%. Un deuxième angle d'analyse fait apparaître un déficit de puissance dès 2035 au regard des éléments prévus par la PPE en matière de production électrique.

L'appui du système gazier dans les conditions actuelles de son dimensionnement se révèle donc indispensable pour venir combler ce déficit et dans des proportions importantes évaluées à 20/30 GWe en 2050. Enfin, la hausse très importante du niveau d'amortissement des surcoûts d'efficacité énergétique ne sera pas compensée par une baisse des coûts de fourniture entraînant ainsi une hausse des dépenses de consommation des ménages et celles de la collectivité de près de 40%.

\*Méthodologie de l'étude

Cette étude a été réalisée par le cabinet E-CUBE pour l'AFG entre le 18 octobre 2018 et le 7 janvier

2019 faisant suite à la communication par la DGEC, en juillet 2018, des deux trajectoires de consommation énergétique de la SNBC. Ces deux trajectoires ont été présentées en volumes de consommation, toutes énergies confondues, projetées sur la période 2050. L'étude s'est construite sur l'approche suivante :

- Pas de remise en cause de l'objectif de neutralité carbone de la SNBC. Les analyses de sensibilité s'entendent donc avec un maintien de l'objectif de neutralité carbone à 2050
  - Mise en place d'une traduction des trajectoires « volumes de consommation » en des trajectoires de « pointes de consommation ». Le passage des pointes de consommation hivernale est un enjeu majeur du système énergétique qui n'est pas abordé par les documents produits en juillet 2018
  - Des analyses de sensibilité en cas de non atteinte des objectifs d'efficacité énergétique ou d'électrification des usages et de mix électrique plus ou moins ENR à horizon 2050, questions non abordées par les documents produits en juillet 2018
  - Des évaluations de l'évolution des coûts pour le consommateur final en tenant compte du mix décarboné pour la production électrique et de gaz (100% gaz décarboné) à horizon 2050
  - Des analyses sur les autres enjeux de la stratégie énergétique française : indépendance énergétique et technologique, impacts sociaux et environnementaux des politiques énergétiques
  - Des comparaisons technico-économiques des deux trajectoires SNBC sur les usages chaleur (vecteur gaz vs. combustion directe de la biomasse), production électrique (valeur et coût de +30 TWh gaz pour la production électrique), transport (vecteur gaz vs. biocarburants liquides)
- L'intégralité de l'étude disponible ici : [www.afgaz.fr/Analyses autour de la Stratégie Nationale Bas Carbone](http://www.afgaz.fr/Analyses%20autour%20de%20la%20Strat%C3%A9gie%20Nationale%20Bas%20Carbone)

### **A propos de l'AFG**

*L'Association Française du Gaz (AFG) est le syndicat professionnel de l'ensemble de l'industrie gazière française. Elle compte 8 membres titulaires (ENGIE, TOTAL, EDF, CFBP, GRDF, GRTgaz, TEREKA et Gazprom), 30 membres associés et près de 600 membres sociétaires. Elle représente l'ensemble des métiers de la chaîne gazière.*